



SANTÉ

REGISTRE CANICULE ET VEILLE SANITAIRE

Chaque Gardonnais(e), qu'il soit âgé(e) de plus de 65 ans, ou en situation de handicap ou encore en situation de vulnérabilité, peut être recensé(e) sur le registre « canicule et veille sanitaire ».

Pour ce faire, il suffit de venir vous inscrire à la Mairie en fournissant vos noms, prénoms, adresse exacte, numéro de téléphone et adresse mail (facultatif).

Vous pouvez également effectuer cette démarche par téléphone au : 05 53 23 50 70 (Mairie)



Lors de crises sanitaires ou de période caniculaire, vous pourrez ainsi être joints par des membres du conseil municipal qui s'assureront de votre état de santé.

Cette démarche n'est en aucun cas obligatoire, mais elle peut s'avérer rassurante pour tous ceux qui n'ont pas leurs proches auprès d'eux.

D'autre part, ce registre peut être d'une grande utilité dans le cas d'une coupure de courant persistante, comme lors d'une tempête notamment.

Merci à vous.

ANIMATIONS DE LA COMMUNE

- Expo " la santé dans l'assiette " - 5, 6 et 7 juin
- Quine club de l'amitié - 9 juin - 14 h 15
- Pose de la première pierre du restaurant scolaire - 9 juin - 16 h
- Spectacle Xpériences - Trèfle Gardonnais - 13 juin - 20 h 45
- Kermesse de l'école - 20 juin - à partir de 15 h 30
- Concert de la chorale Les Choeurs Unis - 21 juin - 15 h à l'église
- Fête de la Saint Jean - 26, 27 et 28 juin
- Comité de Jumelage - repas venue des Guémariens - 11 juillet - 20 h
- Marché Gourmand - 24 juillet
- Marché Gourmand - 21 août

Le Lien Gardonnais

Pour nous retrouver :
<http://gardonne-ville.fr>
mairiedegardonne@orange.fr
Facebook : Mairie de Gardonne

Informations
municipales
Juin 2026

N°219



LE MOT DU MAIRE

Chères Gardonnaises, chers Gardonnais,

En ce mois de juin, pour notre plus grand plaisir, de nombreuses animations vont avoir lieu à Gardonne.

Tout d'abord les 5 et 6 juin, une exposition ayant pour thème « la santé dans l'assiette » aura lieu à la salle du Foyer-Club.

Le mardi 9 juin à 16h, la pose de la première pierre sera effectuée sur le site du futur restaurant scolaire. Parents et enfants sont cordialement invités à cet évènement.

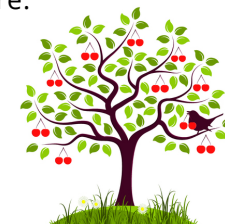
La fête des écoles se déroulera le 20 juin au parc Servois.

La fête de la St Jean, aura lieu quant à elle les 20 et 21 juin avec ses attractions, ses repas, ses soirées musicales et son traditionnel feu d'artifice, au centre de la fête cette année.

Le 13 juin, le Trèfle Gardonnais vous invite à un concert donné à l'espace Etincelle à Bergerac. Une grande scène au service d'un groupe musical toujours innovant !

Le camping municipal est ouvert depuis le 1^{er} mai et déjà, quelques touristes y ayant séjourné ont laissé des commentaires élogieux sur l'accueil et le site. Il restera ouvert jusqu'au 30 septembre.

La piscine ouvrira ses portes du 1^{er} juillet au 31 août de 14 h à 19 h. Si nous avons le plaisir d'avoir un maître nageur qui, comme autrefois, résiste à ces 2 mois de surveillance estivale, les cours de natation seront assurés...



Petit rappel obligatoire en cette saison où la végétation profite rapidement, merci de bien vouloir tailler vos haies, arbustes ou jardins qui envahissent les propriétés voisines ou gênent la visibilité dans certains carrefours !

Il en est de même pour le stationnement ; les personnes souhaitant entrer ou sortir librement de chez elles doivent être en mesure de le faire. Les trottoirs ne sont pas des places de parking !

Ces recommandations, malheureusement répétées chaque année, devraient paraître évidentes à chacun puisqu'il s'agit du simple respect d'autrui.

Je vous souhaite un très beau mois de juin.

Bien à vous,

Votre Maire,
Pascal Delteil.



INFORMATIONS MUNICIPALES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026

Le mercredi 29 avril, à 19 h, s'est tenue la réunion du conseil municipal.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 mars 2026

Monsieur Le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 25 mars 2026. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres.

Vote du budget principal 2026 - GARDONNE (N° DE 027 2026).

Le maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la commune de Gardonne,

Le conseil municipal

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du code général des collectivités territoriales,

Délibère et décide :

ARTICLE 1 : L'adoption du budget de la commune de Gardonne pour l'année 2026 présenté par son maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 3 518 703,85 €

En dépenses à la somme de : 3 518 703,85 €.

ARTICLE 2 : D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

COMITÉ DE JUMELAGE GARDONNE - GUÉMAR

"On n'a pas tous les jours 20 ans !"

Et c'est le cas du comité de jumelage de Gardonne-Guémar dont le vingtième anniversaire tombe cette année !

Durant ces vingt dernières années, les deux comités se sont retrouvés régulièrement en alternant les déplacements dans chaque commune jumelle, toujours dans une ambiance festive et amicale.

De nombreuses manifestations ont déjà eu lieu : le rassemblement de nos fanfares, la rencontre entre élèves, les fêtes traditionnelles partagées, mais surtout l'échange de nos cultures et de nos patrimoines qui font la richesse d'une région.

Notre histoire commune remonte également beaucoup plus loin, souvenons-nous que durant la seconde guerre mondiale, de nombreux Alsaciens ont trouvé refuge en Dordogne...

Comme le Périgord, l'Alsace possède de nombreux trésors, et bien qu'au fil de toutes ces années, nous avons pu en visiter de multiples, il nous en reste encore beaucoup à découvrir.

De nombreux liens d'amitié se sont créés, certains noués depuis 2006 permettant des visites personnelles hors des échanges traditionnels.

C'est ainsi que pour fêter nos 20 ans, notre commune accueillera nos amis Alsaciens pendant trois jours, du samedi 11 au mardi 14 juillet.

La plupart des manifestations se feront entre les deux comités (visites, déplacements, restaurants, ...) mais tous les Gardonnais sont conviés à partager un repas festif le samedi 11 juillet au soir, au complexe Fernand Mourgues (uniquement sur réservation).

Le comité de jumelage serait très heureux d'accueillir de nouveaux membres afin de rajeunir et de pérenniser cette association axée sur l'amitié, l'échange et l'ouverture à l'autre.

Toutes les personnes désireuses de nous rejoindre peuvent se faire connaître au 05 53 27 84 36 et au 06 70 23 83 14. Elles seront accueillies avec plaisir.

Si certains sont intéressés pour accueillir un(e) Alsacien(ne) ou un couple alsacien lors de leur venue le week-end du 11 au 14 juillet, contactez-nous rapidement. En vous remerciant. A bientôt donc !



Et, comme dans les précédents spectacles du Trèfle, le public sera aussi partie prenante.

En effet, à l'image de la FSCF (Fédération Sportive et Culturelle de France) le Trèfle se développant comme association promotrice de santé, le public sera sollicité de temps en temps, au fil du spectacle, pour une mise en mouvement ludique, originale et accessible à tous.

Bref, un déferlement d'émotions uniques à vivre le samedi 13 juin à l'Etincelle ! Alors, n'hésitez pas, venez nombreux.

Réservations sur le site du Trèfle Gardonnais, onglet « Nos événements »



AIPE : KERMESE DE L'ÉCOLE

La kermesse de l'école de Gardonne aura lieu cette année le samedi 20 juin à partir de 15 h 30.



Elle débutera par le spectacle des enfants puis, en suivant vers 17h30 les jeux et les activités feront patienter les petits comme les grands jusqu'au repas qui se fera sur réservation. Nous vous attendons nombreux pour finir cette année en beauté !

CHORALE "LES CHOEURS UNIS"

Dimanche 21 juin, à 15 heures, à l'église de Gardonne, aura lieu le concert de fin de saison des Choeurs Unis de Gardonne. Venez nombreux passer un bon moment en compagnie de notre chorale.



SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
11	Charges à caractère général	425 338€
12	Charges de personnel, frais assimilés	551 700€
14	Atténuations de produits	3 000€
42	Section à section	5 953€
65	Autres charges de gestion courante	193 325€
66	Charges financières	32 300€
67	Charges spécifiques	350€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 211 966€

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Atténuations de charges	978€
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	78 100€
73	Impôts et taxes	320 364,80€
731	Fiscalité locale	370 316€
74	Dotations et participations	323 207,20€
75	Autres produits de gestion courante	119 000 e
77	Produits spécifiques	0€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 211 966€

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
1	Solde d'exécution section investissement	41 375,04€
41	Opérations patrimoniales	200 000€
16	Emprunts et dettes assimilées	76 500€
204	Subventions d'équipement versées	48 485€
21	Immobilisations corporelles	319 300€
23	Immobilisations en cours	1 621 077,81€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 306 737,85€

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
40	Section à section	5 953€
41	Opérations patrimoniales	200 000€
10	Dotations, fonds divers et réserves	428 182,97€
13	Subventions d'investissement	814 376,42€
16	Emprunts et dettes assimilées	858 225,46€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 306 737,85€

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article L.5217-10-06 du CGCT, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de :

- 7,5% du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement,

relations entre les pratiques alimentaires et la santé. Plusieurs thèmes sont abordés : le sucre est-il une drogue ? nutrition et cancers, aliments bruts/transformés, étude nutrinet-santé ..., mais aussi l'impact des pratiques alimentaires sur la santé de la planète. Venez tester vos connaissances sur le sujet.

Au programme du samedi :

- Confiture de Francis Ricci,
- Quizz sur l'exposition et ateliers,
- Atelier proposé par l'association Cap Transition ,
- Dégustation de produits de l'atelier des maraîchers et présentation de la légumerie de Bergerac,
- Coin jeux pour les plus jeunes (ludothèque CAB).

Au programme du dimanche :

- Quizz sur l'exposition et ateliers,
- Coin jeux pour les plus jeunes (ludothèque CAB).

Vous trouverez aussi la présentation grand format du restaurant scolaire et les dessins préparatoires de la mosaïque en cours de réalisation pendant la pause méridienne par Cultive ta lecture ! et l'association Fabiola ; mosaïque qui sera dévoilée lors de l'inauguration scolaire lors de la rentrée 2027.

De nombreux livres de cuisine seront mis à disposition...

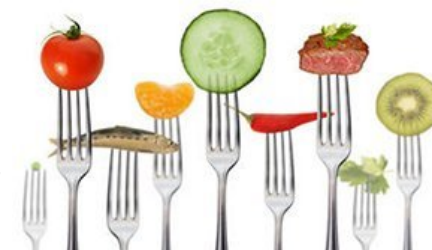
On vous attend nombreux ! C'est gratuit !

TRÈFLE GARDONNAIS

Spectacle Xpériences le samedi 13 juin à 20h45 à l'Espace Etincelle à BERGERAC.

Plus que jamais engagé dans le développement du lien social, indispensable à notre société, le Trèfle Gardonnais présente «Xpériences», un spectacle, en une seule partie d'environ 1h40, proposant un enchaînement d'expériences artistiques diverses, mixant les activités et suggérant des pistes pour un avenir plus solidaire.

Ainsi, autour de l'Orchestre Pop Symphonique, issu d'un partenariat entre le Trèfle Gardonnais, le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne et la harpiste Lucile Gallet-Delgrange, le public pourra également apprécier les chorales du Trèfle Gardonnais, mais aussi les nombreux invités : la section twirling des Bleuets de Saint-Pierre d'Eyraud, Sigoulès Gym's, Qi Long Pai, Eymet Danser, Zap'Art (Vauclaire), la Fondation John Bost, les OAE (orchestres à l'école) des collèges d'Eymet, de Bergerac Henri 4, de la Force et de Casseneuil, ainsi que Fatima, artiste peintre, pour une performance en direct.



INSTALLATION ACTIVITÉ À GARDONNE

Ouverture d'un salon de tatouage à Gardonne.

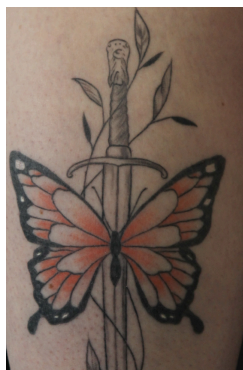
Artiste tatoueuse depuis 2024, anciennement formée à Sigoulès, Nayrink Tattoo (Maryane) s'est installée à Gardonne depuis peu. Elle développe un univers sensible et fort à la fois, inspiré de la nature et du fantastique/fantaisie.

Elle accorde une grande importance à l'échange et à l'écoute afin de concevoir des tatouages uniques, pensés en fonction de chaque personne, de son histoire et de sa sensibilité.



À travers son travail, elle souhaite proposer une approche du tatouage à la fois artistique, intime et accessible.

Elle travaille en Shop Privé, c'est à dire seulement sur rendez-vous. Son adresse sera donc envoyée par message lors de la prise de rendez-vous.



Réseaux :

- Instagram : @nayrink.tattoo
- Facebook : Nayrink Tattoo
- Mail : nayrinktattoo@gmail.com



A.I.P.E.

VIE ASSOCIATIVE

Le 1^{er} mai, comme de tradition, l'AIPE, association indépendante des parents d'élèves avait invité les parents, la population à la traditionnelle omelette à l'aillet. C'était dans une ambiance fort sympathique que les bénévoles de l'association ont oeuvré pour le plaisir de tous. Félicitations à l'AIPE.



EXPOSITION "LA SANTÉ DANS NOTRE ASSIETTE"

Les 4 et 5 juin : journées scolaires - Les 6 et 7 juin : tout public.

Samedi : de 9 h à 12h et de 14h à 17h.

Dimanche : de 9h à 13h et de 14h à 16h.

Exposition proposée par l'association Cultive ta lecture ! et la mairie de Gardonne, en lien avec la construction du restaurant scolaire.

L'exposition conçue par l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) comprend 15 panneaux d'informations sur les

- 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section d'investissement.

Adopté à l'unanimité. Délibération : adoptée à l'unanimité.

Vote du budget annexe 2026 - Locaux commerciaux, rue de l'ancien foirail (N° DE 028 2026).

Le maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la commune Locaux commerciaux, rue de l'ancien foirail,

Le conseil municipal,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du code général des collectivités territoriales,

Délibère et décide :

ARTICLE 1 : L'adoption du budget de la commune Locaux commerciaux, rue de l'ancien foirail pour l'année 2026 présenté par son maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

- en recettes à la somme de : 140 960,97 €,
- en dépenses à la somme de : 140 960,97 €.

ARTICLE 2 : D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
11	Charges à caractère général	16 310€
12	Charges de personnel, frais assimilés	15 000€
65	Autres charges de gestion courante	900€
66	Charges financières	1 000€
68	Dot. aux amortissements et provisions	2 510€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		35 720€

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	15 700€
75	Autres produits de gestion courante	20 020€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		35 720€

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
1	Solde d'exécution section investissement	52 425,97€
16	Emprunts et dettes assimilées	12 815€
21	Immobilisations corporelles	40 000€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		105 240,97€

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	41 364,27€
16	Emprunts et dettes assimilées	63 876,70€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		105 240,97€

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article L.5217-10-06 du CGCT, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de :

- 7,5% du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement,
- 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section d'investissement.

Adopté à l'unanimité. Délibération : adoptée à l'unanimité.

Cette escapade musicale, organisée par la CAB et l'association de Jazz Pourpre, a ravi connaisseurs et néophytes.

Souhaitons que cette première puisse être renouvelée pour le plus grand plaisir de tous.



DÉPART RETRAITE JEAN-MARC (Centre de Loisirs de GARDONNE)

Jean-Marc est arrivé à Gardonne en 1991 et il n'en est plus jamais reparti. D'abord animateur sportif à l'école communale, puis agent d'animation au Centre de Loisirs qui n'était, à l'époque, qu'un simple cabanon à l'entrée du site qui deviendra plus tard le complexe Fernand Mourgues. Devenu directeur du Centre de loisirs en 2002, il a dû prendre en charge durant les mercredis et les vacances scolaires de nombreux enfants de la commune et des communes voisines.

En 35 ans, Jean-Marc a encadré au moins 2 générations d'enfants et les parents d'aujourd'hui, anciens enfants du Centre, lui confient à leur tour leur propre progéniture en toute confiance.

Il faut reconnaître que Jean-Marc, par ses idées multiples de divertissements, sorties et jeux éducatifs, peut être fier de l'empreinte

laissée auprès de tous les petits, moyens ou grands enfants qu'il a accompagnés, souvent secondé par des animateurs formés à son image.

L'heure de la retraite ayant sonné, c'est entouré de plusieurs élus et de nombreux parents et enfants que M. le Maire de Gardonne a souhaité mettre à l'honneur le parcours de Jean-Marc en lui faisant un discours amical et en lui remettant un cadeau.



Compte rendu du conseil communautaire du 3 avril 2026

Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu du conseil communautaire de la CAB du 3 avril 2026.

La séance est levée à 22 h.

Prochains conseils le 3 juin à 20 heures et le 5 juin à 19 heures



ACTUALITÉS

INSCRIPTIONS TRANSPORTS SCOLAIRES 2026-2027

Inscrivez votre enfant en ligne à partir du 15 juin 2026 !

Ou au siège de la CAB, sur rendez-vous uniquement

Les lundis et vendredis de 8 h à 13 h

et les mercredis de 14 h à 18 h.

Coordonnées : 06 45 44 59 57 ou 05 53 74 59 74

ou transports.scolaires@la-cab.fr

(mailto : transports.scolaires@la-cab.fr)

Nous vous invitons à inscrire votre enfant au plus tôt, afin de lui garantir une place dans les transports scolaires.



PISCINE DE GARDONNE - ÉTÉ 2026

Des cours de natation et d'aquagym - enfants et adultes vous seront proposés dès l'ouverture de la piscine municipale début juillet.

N'hésitez-pas à contacter Mathieu, maître-nageur sauveteur et éducateur spécialisé aux coordonnées suivantes :

Email : matselva@gmail.com

ou au 06.90.98.34.92.

Cours de natation : 15 € l'heure

Cours d'aquagym : 8 € l'heure.



SOIRÉE JAZZ À GARDONNE

Ce samedi 23 mai à partir de 15h30, dans le parc situé derrière le Foyer-Club, avait lieu la tournée du « Jazz Pourpre ».

Pas moins de 4 groupes musicaux se sont succédés proposant plusieurs styles de jazz, avec des styles variés, tous d'une très grande qualité.

Un public nombreux est venu profiter de cet après-midi musical, à l'ombre des arbres du parc ou tout en dînant grâce aux food trucks présents qui offraient plusieurs choix de restauration.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026 (N° DE 029 2026).

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux actuels d'imposition des taxes directes locales :

- Taxe foncière bâtie (TFB) 38,23 %
- Taxe foncière non bâtie (TFNB)..... 59,66 %
- Taxe d'Habitation (TH)..... 6,34 %

et propose de les maintenir pour 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2026
- charge Monsieur le Maire de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux et à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Délibération : adoptée à l'unanimité

Emprunt à long terme pour financement de la construction d'un restaurant scolaire (N° DE 030 2026).

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 470 000 €. Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposé par la Banque Postale en annexe à la présente délibération, et après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : Caractéristiques financières du contrat

- score Gissler : 1A
- montant du contrat de prêt : 470 000,00 €
- durée du contrat de prêt : 20 ans
- objet du contrat de prêt : financer la construction d'un nouveau restaurant scolaire

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/07/2046

La tranche est mise en place au plus tard le 24/06/2026.

- versement des fonds : en 1 fois avant la date limite du 24 juin 2026.

Préavis : 5 jours ouvrés T2/PARIS.

- périodicité : trimestrielle.
- mode d'amortissement : constant.
- taux d'intérêt annuel : taux fixe de 4,26 %.
- base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.

- remboursement anticipé : possible à une date échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Préavis : 50 jours calendaires.

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt soit 470 €

Dispositions Générales

Taux effectif global : 4,27 % l'an

soit un taux de période : 1,068 % pour une durée période de 3 mois

Article 2 : Étendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relatif au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et, est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

Prêt relais TVA pour financement de la construction d'un restaurant scolaire (N° DE 031 2026)

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à examiner la proposition faite par la BANQUE POSTALE pour un prêt relais TVA destiné à financer les travaux de construction d'un restaurant scolaire dont le montant de l'emprunt nécessaire s'élève à 175 000 €.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre en annexe à la présente délibération et après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : Caractéristiques financières du contrat de prêt-relais

- objet : préfinancer le FCTVA
- nature : prêt relais
- montant du contrat de prêt : 175 000,00 €
- durée du contrat de prêt : 2 ans à compter de la date de versement des fonds
- taux d'intérêt : taux fixe de 4.030 % l'an (*)
- base de calcul des intérêts : 30/360
- modalités de remboursement : paiement trimestriel des intérêts

Remboursement du capital in fine

- versement des fonds : trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 24 juin 2026
- garantie : néant
- commission d'engagement : 350,00 € payable au plus tard à la date de prise effet du contrat.

• CITOYENNETE + CADRE DE VIE ESPACES VERTS - FLEURISSEMENT :

Mme Séverine BORDAS - Mme Marie-Claude JAVERZAT - M. Christophe BAEZA - Mme Christelle CHATEAUNEUF.

Rapporteur : M. Christophe BAEZA.

• TOURISME - PISCINE - CAMPING PARC SERVOIS :

M. Bruno DE CONTI - Mme Chloé BRANCO - M. Alain FAVARD - Mme Béatrice FEYTOUT - M. Michel BERNARD - Mme Marie-Christine TOURENNE - M Frédéric GAUTHIER.

Rapporteur : M. Alain FAVARD.

• ACHATS PUBLICS ET MATERIEL :

Mme Chloé BRANCO - Mme Christelle CHATEAUNEUF - M. Alain FAVARD - M. Patrick LE CLAINCHE - M. Michel BERNARD - M Frédéric GAUTHIER.

Rapporteur : M. Michel BERNARD.

• GESTION SALLE DES FÊTES - GESTION LOCAUX TERTIAIRES (Place de la Poste et Rue de l'Eglise) :

M. Patrick LE CLAINCHE - M. Alain FAVARD - M. Paul CHAUMONT.

Rapporteur : M. Alain FAVARD.

• TRAVAUX -VOIRIE :

Mme Fatima RODRIGUES DA SILVA - Mme Marie-Claude JAVERZAT - Mme Chloé BRANCO - M. Paul CHAUMONT - Mme Jennifer LAFAYSSE - M. Michel BERNARD - M. Frédéric GAUTHIER - M. Philippe GUICHARD.

Rapporteur : M. Paul CHAUMONT et M. Michel BERNARD.

Le Conseil Municipal approuve la création de commissions municipales telles que décrites ci-dessus et valide la désignation des membres de ces commissions.

Constitution de la commission de contrôle des listes électorales

Mme Séverine BORDAS	Titulaire
Mme Fatima RODRIGUES DA SILVA	Suppléante

Rapporteur : Mme Béatrice FEYTOUT.

- SPORT – PRATIQUE SPORTIVE ET DE PLEIN AIR :

Mme Fatima RODRIGUES DA SILVA - Mme Marie-Claude JAVERZAT -
Mme Chloé BRANCO - M. Bruno DE CONTI - Mme Christelle CHATEAUNEUF
- M. Alain FAVARD - M. Frédéric GAUTHIER.

Rapporteur : M. Frédéric GAUTHIER.

- SÉCURITÉ :

Mme Séverine BORDAS - Mme Marie-Claude JAVERZAT - M. Christophe
BAEZA - M. Patrick LE CLAINCHE - Mme Christelle CHATEAUNEUF - Mme
Marie-Christine TOURENNE – M. Philippe GUICHARD - M. Michel BERNARD.

Rapporteur : M. Philippe GUICHARD.

- ACTIVITÉS ECONOMIQUES – MARCHÉS :

Mme Fatima RODRIGUES DA SILVA - Mme Christelle CHATEAUNEUF - Mme
Marie-Christine TOURENNE - Mme Béatrice FEYTOUT - Mme Jennifer
LAFAYSSE.

Rapporteur : Mme Fatima RODRIGUES DA SILVA.

- PETITE ENFANCE - SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE :

Mme Marie-Claude JAVERZAT - M. Paul CHAUMONT - M Frédéric GAUTHIER
- M. Michel BERNARD.

Rapporteur : Mme Marie-Claude JAVERZAT.

- PERSONNEL :

M. Patrick LE CLAINCHE - Mme Marie-Christine TOURENNE - Mme Béatrice
FEYTOUT - M. Frédéric GAUTHIER - M. Michel BERNARD.

Rapporteur : M. Pascal DELTEIL.

- CONCESSIONS CIMETIERE – EGLISE et TEMPLE :

M. Patrick LE CLAINCHE - M. Paul CHAUMONT - Mme Fatima RODRIGUES
DA SILVA - Mme Marie-Christine TOURENNE - Mme Béatrice FEYTOUT -
M. Bruno DE CONTI - M. Michel BERNARD.

Rapporteur : M. Patrick LE CLAINCHE.

- modalités de remboursement anticipé : autorisé sans pénalité à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires
- modalités de contractualisation : signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE " Signer en ligne".

(*): Le taux, inclut la prime de liquidité du prêteur. Cette prime peut être soumise à variation entre la date d'édition de la présente proposition de financement et la date d'émission du contrat. La prime de liquidité définitive sera arrêtée sur la durée du prêt relais et la date d'émission du contrat.

Article 2 : Étendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relatif au contrat de prêt relais décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et, est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

Renouvellement ligne de trésorerie 2026 avec La Banque Postale (N° DE 032 2026).

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat de ligne de trésorerie arrive à échéance le 9 juin 2026.

Afin de pallier toute éventualité, et bien que la ligne de trésorerie n'ait pas été utilisée au cours de l'exercice 2025, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler cette ligne de trésorerie, auprès de la Banque Postale dont les conditions sont les suivantes :

- montant maximum : 50 000,00 €UR
- taux d'intérêt : 3,710 % l'an
- commission d'engagement : 100,00 €UR
- commission de non utilisation : 0,210 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler la ligne de trésorerie et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches auprès de l'organisme bancaire et signer tous documents s'y rapportant.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

Désignation d'un correspondant défense (N° DE 033 2026).

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de désigner un correspondant défense pour la commune. Il précise que son rôle est de développer des liens entre la Nation et les forces armées et promouvoir l'esprit de défense auprès des administrés.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à l'unanimité à procéder à la désignation du correspondant défense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Désigne, M. Patrick LE CLAINCHE, conseiller municipal en tant que correspondant défense pour la commune de Gardonne.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

Désignation des bénévoles CCFF (comités communaux feux de forêt)

(N° DE 034 2026)

Dans le cadre du SMO DFCI 24, il est demandé de désigner des bénévoles référents, qui connaissent le territoire de la commune en cas d'incendie, pour participer aux comités communaux feux de forêts (CCFF). Leurs coordonnées sont envoyées au syndicat avec la délibération.

La liste des coordonnées des CCFF est centralisée au SMO DFCI 24 et transmise au service départemental d'incendie et de secours (SDIS), aux centres de secours (CIS) et au service de Gendarmerie.

Monsieur le Maire rappelle les missions des CCFF qui sont :

- l'appui et l'aide aux pompiers sur le guidage et l'assistance technique (mission principale),
- l'information et la sensibilisation de la population et du grand public sur les risques feux de forêt ainsi que sur les OLD (obligations légales de débroussaillage),
- participer à des patrouilles en période de risque incendie, pour les bénévoles qui le souhaitent.

Appelés à se prononcer, et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal désignent M. Patrick LE CLAINCHE, M. Paul CHAUMONT et M. Bruno DE CONTI "bénévoles référents au comité communal feux de forêt" de la commune.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

Avenant n°1 convention de partenariat avec l'association CASSIOPÉA

(N° DE 035 2026)

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de partenariat a été conclue le 18 décembre 2018 et qu'il apparaît nécessaire de modifier la convention afin d'adapter les conditions de prise en charge suite aux nouvelles offres de service.

Monsieur le Maire propose d'approuver l'avenant n°1 modifiant l'article 1 relatif aux tarifs de service de téléassistance et de prendre en charge pour tout nouvel administré adhérent à Cassiopéa une participation pour une mensualité à hauteur de l'offre essentielle à 30 €, l'adhérent ayant un reste à charge en cas de formule plus élevée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve ces 2 propositions,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de

partenariat par lesquelles la commune de Gardonne et l'association Cassiopéa s'engagent sur les tarifs et la prise en charge de service de téléassistance.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

Composition des commissions communales

Il est proposé de créer 17 commissions municipales permanentes.

Monsieur le Maire présidera toutes les commissions qui se composent comme suit :

• FINANCES :

Mme Séverine BORDAS - Mme Marie-Claude JAVERZAT - Mme Hélène MINEAU - M. Frédéric GAUTHIER - M. Michel BERNARD.

Rapporteur : M. Frédéric GAUTHIER.

• INFORMATION - COMMUNICATION - NUMÉRIQUE :

Mme Marie-Claude JAVERZAT - Mme Marie-Christine TOURENNE - Mme Béatrice FEYTOUT - M. Frédéric GAUTHIER.

Rapporteur : Mme Marie-Claude JAVERZAT

• ACTION SOCIALE - SANTÉ - SOLIDARITÉ et HANDICAP SENIORS :

Mme Marie-Claude JAVERZAT - M. Sylvain CONNANGLE - Mme Marie-Christine TOURENNE - Mme Béatrice FEYTOUT.

Rapporteur : Mme Marie-Christine TOURENNE.

• DÉVELOPPEMENT DURABLE ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT - EAU - BERGES - COURS D'EAU - FOSSÉS ET COLLECTEURS URBANISME PLUi - AGRICULTURE - DÉPLACEMENT - CADRE DE VIE - DÉVELOPPEMENT DURABLE ENVIRONNEMENT

Mme Marie-Claude JAVERZAT - Mme Chloé BRANCO - Mme Christelle CHATEAUNEUF - M. Paul CHAUMONT - Mme Jennifer LAFAYSSE - M. Sylvain ROOY - M. Michel BERNARD.

Rapporteur : M. Paul CHAUMONT

• ANIMATION - FÊTES ET CÉRÉMONIES - LOISIRS - CULTURE - PRATIQUES CULTURELLES :

Mme Marie-Claude JAVERZAT - Mme Fatima RODRIGUES DA SILVA - Mme Hélène MINEAU - Mme Marie-Christine TOURENNE - Mme Béatrice FEYTOUT.